



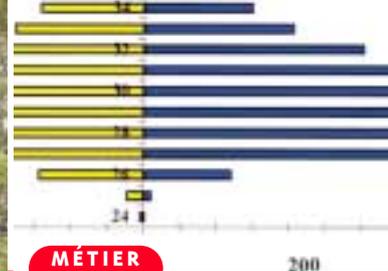
ACTUALITÉ

États généraux
de la jeunesse



MONDES UNIVERITAIRES

Études doctorales



MÉTIER

ATER et demi-ATER



SNESUP POINT COM

Une maison rénovée

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 546 JUIN 2006

le s n e s u p

DOSSIER

Les actes du congrès de Dunkerque

DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT
SUR WWW.APPLE-EXPO.COM
ET VENEZ VISITER...

Apple | expo

PARIS, FRANCE | 2006
12-16 SEPTEMBRE

12-16 SEPTEMBRE 2006
PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES - HALL 5

1^{er} RENDEZ-VOUS MAC EN EUROPE
1^{er} ÉVÉNEMENT IT & NUMÉRIQUE EN FRANCE

Organisé par / Organized by

 Reed Exhibitions

Avis de tempête sur les services publics

→ par Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP

L'annonce de la suppression nette de 15 000 postes de fonctionnaires au budget 2007, dont 7 000 au sein de l'Éducation nationale démontre l'acharnement du gouvernement dans une politique qui mine le corps social. Malgré l'évidence des échecs (difficultés dans les quartiers où se concentrent les exclusions, crise de la justice...), malgré la résistance du monde du travail - dont témoigne le succès dans la lutte contre le CPE -, le choix de la brute logique libérale choque.



Le gouvernement ne tient pas compte des besoins de l'éducation nationale en évitant « d'investir dans l'avenir » : des remplacements moins bien assurés, des filières supprimées à la rentrée, des retards dans les opérations d'orientation et de suivi des élèves et des étudiants, dans le versement des salaires... voilà ce qui se profile si la riposte ne s'organise pas dès à présent.

L'aggravation est là : chiffrée. Trois fois plus de suppressions d'emplois qu'en 2006 (5 300), deux fois moins de créations dans les secteurs dits prioritaires (1 500 annoncés pour le supérieur et la recherche en 2007, alors que près de 3 000 postes ont été arrachés par les luttes en 2006). Et les mensonges des ministres s'affi-

chent au grand jour. À les entendre l'an passé quand, avec le SNCS, SLR, et bien d'autres, nous exigeons une programmation pluriannuelle des créations d'emplois et des budgets, la reconduction au budget 2007 de 3 000 créations « recherche » était acquise ! Balivernes à l'Élysée le 14 juillet dernier... Si ce pouvoir joue sans doute une forme de pédagogie de la désespérance, dont il espère tirer profit lors des scrutins à venir, il n'a pas pour autant toutes les cartes en mains.

Même sur les terrains qu'il choisit et balise, des propositions se font jour et fédèrent des forces bien réelles : les États généraux de la jeunesse lancés par une dizaine d'organisations syndicales dont la FSU, le 10 juin dernier ; les débats - si étriqués soient-ils - organisés dans le cadre de la mission « université-emploi », posent des revendications fortes. Le plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur et la recherche qui est joint à ce numéro, sous une forme exceptionnelle, en est à la fois la marque et le vecteur. Bonne lecture... et que nos journaux syndicaux, je crois bien plus lisibles et pratiques, depuis janvier, accompagnent chacun de nos lecteurs vers les plus agréables destinations estivales !

Paris, le 14 juin 2006

ACTUALITÉ 4

- Mission **Université-Emploi**
- **États généraux** de la jeunesse
- **Naissance** du Réseau Université Sans Frontières

MÉTIER 7

- **ATER** et **demi-ATER**

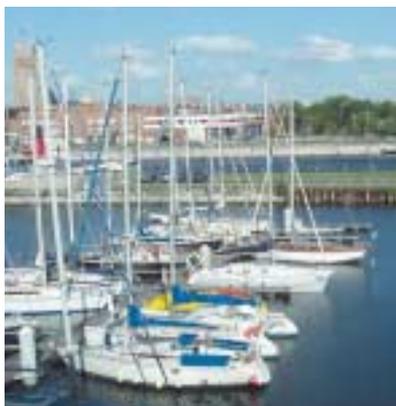
VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Université **Picardie-Jules Vernes**
- **EGIM** Marseille
- Université de **Rouen**
- **Succès** au tribunal administratif
- Quand la **marine** s'ingère...

DOSSIER 9

Les actes du congrès de Dunkerque

Pendant deux jours, une centaine de syndiqués ont débattu, approfondi et confronté, entre eux et avec leurs invités, leurs analyses et leurs propositions sur des questions majeures : PRES et nouvelles coopérations, relation formation-emploi



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- **Études doctorales**
- **Retraites** : intervenir sans relâche
- **Socle commun** ou culture commune ?
- **L'enseignement** des sciences

ENTRETIEN 20

- Avec **Côme Jacqmin**

INTERNATIONAL 21

- Impressions d'**Athènes**
- Grève des universitaires au **Royaume-Uni**

SNESUP POINT COM 23

- Une **maison** rénovée
- Élargir et faire vivre le **syndicat**

ÉPHÉMÉRIDE

19 MAI

Dunkerque : lancement du plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur et la recherche par le SNESUP

8 JUIN

Conseil Supérieur de l'Éducation – Rejet du socle commun

10 JUIN

États généraux de la jeunesse

11 JUIN

Journée nationale d'action contre le projet de loi sur l'immigration

12 JUIN

Initiative intersyndicale du Supérieur et de la Recherche contre la précarité

15 JUIN

Rencontre SNESUP/SNCS

19 JUIN

CNESER

20 JUIN

Colloque de l'AMUE : « l'enseignant-chercheur : développer une politique de ressources humaines pour valoriser ses missions ».

21 JUIN

Lancement des textes préparatoires au congrès FSU de janvier 2007

24 JUIN

Marche de l'Inter – LGBT (ex-Gay Pride) à Paris

4 JUILLET

Commission administrative nationale du SNESUP – programme et liste pour les élections au CTPU

10-19 JUILLET

CNESER

MISSION UNIVERSITÉ-EMPLOI

Nos exigences

→ par Pierre Duhaucourt

La problématique Université Emploi ne peut masquer la nécessité de répondre à tous les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, des personnels et des étudiants. Le SNESUP et la FSU les ont exposés à la commission Hetzel.

Mercredi 24 mai, la Commission présidée par le recteur Hetzel a auditionné le SNESUP puis la FSU. La délégation du SNESUP était composée de Jean Fabbri, Anne Mesliand, Pierre Duhaucourt et Philippe Enclos; les deux premiers ont participé à la délégation de la FSU, qui comprenait, avec Gérard Aschiéri, des camarades du SNES, du SNEP et du SNASUB. Ces auditions (deux heures chacune), ont permis l'exposé des positions syndicales, et des échanges relativement ouverts. Nous avons souligné qu'après le mouvement social qui a imposé le retrait du CPE, la mise en place de cette commission par le gouvernement ne répondait pas aux attentes de la société et des acteurs de l'Université, et déploré la focalisation du débat sur le seul thème de l'adéquation des formations à l'emploi.

UN PRÉALABLE :

LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Nous avons insisté sur la priorité à donner à la démocratisation de l'accès aux études post-bac (à cet égard, les mesures centrées sur les seules classes préparatoires sont un trompe l'œil), et à l'amélioration du taux de réussite, notamment en premier cycle : la condition première pour l'insertion des étudiants est l'obtention d'un diplôme. Nous avons insisté sur la nécessité de prendre la mesure de la « misère des universités » qui fait obstacle à l'amélioration des méthodes pédagogiques, des inégalités de moyens entre diverses filières en rappelant nos exigences de congrès sur leur rapprochement, et entre territoires. Nous avons dénoncé la mise en œuvre du LMD, et le manque de lisibilité des formations qui en découle. Nous avons souligné qu'une meilleure orientation doit conjuguer l'action dans les lycées et en post-bac, et des moyens accrus en personnels ainsi qu'en possibilité de « tutorat ».



Qu'est-on prêt à mettre sur la table ?

© istockphoto/René Mansi

UNE QUESTION RÉCURRENTÉ : CELLE DU MÉTIER

De nombreux membres de la commission nous ont interrogés sur le thème : « L'amélioration du système universitaire ne remet-elle pas en cause votre cœur de métier ? », avec en corollaire : « Les étudiants de premier cycle ont-ils besoin d'enseignants chercheurs ? ».

Nous avons insisté sur la liaison entre enseignement supérieur et recherche, qui accorde une place essentielle – dès le premier cycle – aux enseignants chercheurs. Mais préserver cette richesse, qui conditionne l'efficacité et l'« ouverture » des formations, suppose un allègement des charges des personnels, pour qu'ils puissent remplir effectivement l'ensemble de leurs missions. Leur évaluation doit

valoriser tous les aspects de leur métier, et doit aboutir – si nécessaire – à leur permettre de remettre le pied à l'étrier, notamment s'ils ont dû sacrifier momentanément leur recherche.

Certaines interventions ont suggéré un retour de

l'idée de modulation des services, et pour pallier la faiblesse des rémunérations, la recherche de ressources complémentaires.

▼
Nous avons souligné l'importance de la dimension professionnelle dans l'ensemble des formations
▲

LES RELATIONS ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LE MONDE PROFESSIONNEL

La commission a manifesté une certaine méconnaissance de l'évolution des formations universitaires, et de la place qu'y occupent les « professionnels », et a

semblé prisonnière d'une vision opposant formations générales et formations professionnelles. Un de ses sujets d'inquiétude semble être la capacité du système à évaluer et identifier les « compétences » des étudiants.

Nous avons souligné l'importance de la dimension professionnelle dans l'ensemble des formations, la polyvalence exigée pour tous les métiers, la nécessité

de fonder le développement du pays sur celui d'emplois qualifiés. Insistant sur les garanties à donner en ce qui concerne les stages, leur contenu, leur encadrement universitaire, le statut des stagiaires, nous avons expliqué que les formules d'alternance ne se résumaient pas aux seules formations en apprentissage.

En conclusion, la commission a paru relativement ouverte au débat, mais s'est bien

gardée de fournir des indications sur les mesures qu'elle proposera, dès son rapport d'étape remis à la mi-juin ! En amont de cette réflexion nationale, la discussion a lieu, avec des fortunes diverses, dans les académies. Nous appelons les syndiqués à imposer un réel débat et à avancer nos exigences, telles qu'elles sont notamment synthétisées dans notre proposition de plan pluriannuel. ●

ÉTATS GÉNÉRAUX

Pour l'avenir des jeunes → par François Bouillon

Après la victoire qui a conduit à l'abrogation du CPE les jeunes n'ont aucune réponse à leur demande de meilleures conditions de vie et d'études.

Le but des États généraux initiés par des organisations syndicales impliquées dans cette victoire c'est que la jeunesse devienne une priorité d'ambition et de moyens.

La mobilisation sociale qui a conduit à l'abrogation du CPE est une victoire qui redonne confiance à tous ceux qui résistent à l'offensive libérale contre les conquêtes sociales. Mais cette victoire appelle des suites. En effet, la jeunesse attend toujours de vraies solutions qui lui ouvrent un avenir plus prometteur. La situation des jeunes en échec scolaire ou sortant sans qualifications voire sans diplôme du système éducatif débouche le plus souvent sur la plus grande précarité. La situation sociale des étudiants, elle, n'a cessé de se dégrader depuis 2002 notamment.

Pour les élèves en difficulté, la seule réponse du gouvernement c'est l'article 2 de la loi du 31 mars 2006 dite « pour l'égalité des chances », inchangé après la modification de l'article 8 abrogeant le CPE, qui dispose que : « les élèves ayant atteint l'âge de quatorze ans peuvent être admis, sur leur demande et celle de leurs représentants légaux, à suivre une formation alternée, dénommée "formation d'apprenti junior", visant à l'obtention, par la voie de l'apprentissage, d'une qualification professionnelle dans les conditions prévues au titre premier du livre premier du Code du travail ».

Pour les étudiants, leur mobilisation et celle de la communauté universitaire contre le CPE porteront peut-être rapidement quelques fruits comme la revalorisation de certaines bourses et le prolongement de trois mois de leur attribution après la sortie des études, pendant la recherche d'un emploi ; toutefois

une récente enquête de l'UNEF a démontré que les dépenses obligatoires des étudiants ont augmenté de 20 % depuis 2002 pendant que les aides n'augmentaient que de 5 % entraînant une forte baisse de leur pouvoir d'achat ! C'est dire l'ampleur de l'effort à faire pour rattraper les retards et mettre réellement tous les étudiants sur un pied d'égalité. Pour ce faire, il faudrait comme



Une réelle autonomie pour prendre le train de la vie...

© istockphoto/Bruce Livingston

le demande la principale organisation étudiante de France, un véritable plan social étudiant : aides au logement, une allocation d'autonomie ayant un socle commun pour tous les jeunes en formation ou en insertion. Il faudrait, de même, un plan d'urgence pour l'Université comme le propose et le chiffre le SNESUP à l'issue de son congrès de Dunkerque.

Par rapport à ces exigences, le gouvernement biaise en mettant en place la commission Hetzel et en lui assignant un cadrage qui tente de les éviter.

Bref, quelques semaines après l'abrogation du CPE presque tout reste à faire pour réellement faire de la jeunesse, de l'École et de l'Université, une priorité d'ambition et de moyens.

QUATRE THÈMES

C'est la raison pour laquelle l'UNEF, UNL, la DIDL, la FSU, le CCJ-CGT, la FERC-CGT, Solidaires ont décidé de lancer des États Généraux pour l'avenir des jeunes qui articulent rassemblements nationaux et débats décentralisés. Ils se déroulent sur plusieurs semaines et commencent par un premier forum national de lancement le 10 juin à la Sorbonne. Ils sont organisés, dans un premier temps, autour de quatre thèmes : l'emploi et l'insertion, la formation et l'éducation, l'autonomie de la jeunesse, les droits. Au-delà de ces quatre thèmes l'objectif principal de ces États généraux c'est de faire émerger des propositions alternatives pour l'avenir des jeunes. Propositions alternatives prenant en compte la jeunesse dans sa diversité mais aussi dans tout ce qui fait qu'elle a, par-delà cette diversité, des traits communs qui fondent une communauté d'aspirations. En ce sens, le SNESUP a construit, avec l'UNEF et avec d'autres, notamment avec les syndicats de la FSU, des propositions novatrices qu'il mettra en débat à cette occasion.

Propositions dont la finalité est de mobiliser sur des priorités définissant une véritable politique de la jeunesse. Politique ayant pour objet, dès l'école maternelle, de démocratiser en profondeur l'accès au savoir, de susciter l'aspiration à plus de solidarité, de rendre accessible l'Université au plus grand nombre et de donner aux étudiants les mêmes atouts pour réussir.

Parce que nous considérons que l'égalité des chances c'est avant tout l'égalité des droits et des conditions, nous pensons que la priorité à l'éducation reste largement à construire dans notre pays. ●

ÉTUDIANTS SANS PAPIERS

Naissance du RUSF

→ par Brigitte Blondet, Université Paris XII

Réseau Universités Sans Frontières

Après la création réussie du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), la multiplication des cas d'étudiants sans papiers amène associations, partis, syndicats à créer le Réseau Universités Sans Frontières (RUSF).



En 2004, le RESF était un pari sur le fait que le milieu scolaire n'assisterait pas sans réaction à l'agression des consciences que constitue la situation des jeunes sans papiers scolarisés et de leurs parents. Objectif : l'abrogation de l'attirail législatif et réglementaire qui régit le séjour des étrangers et condamne à la clandestinité des centaines de milliers d'habitants de ce pays, dont des milliers de jeunes scolarisés et d'enfants. Dans des dizaines de lycées, collèges, écoles, des pétitions ont été signées, des centaines de fax de protestation passés, des jeunes accompagnés, des délégations ont investi tribunaux ou parvis de préfectures, des manifestations ont mobilisé enseignants, parents, militants syndicaux, associatifs et politiques et des milliers de jeunes. Le résultat a été d'empêcher l'expulsion de dizaines de jeunes, plusieurs ont été arrachés aux centres de rétention, des dizaines ont obtenu des titres de séjour.

Aujourd'hui, Sarkozy est obligé de prendre des mesures, très restrictives mais c'est un premier recul, pour régulariser des centaines de jeunes sans papiers. L'université elle aussi est directement concernée par les lois et règlements xénophobes contraires à ses missions et traditions qui sont d'être un lieu d'échanges des connaissances, de protection des libertés et d'accueil des persécutés.

L'appel à la constitution du Réseau Universités Sans Frontières (RUSF) indique : « Depuis plusieurs années nous assistons à la dégradation des conditions d'accueil des étudiants étrangers. Précarité sociale et difficultés administratives sont le quotidien de milliers d'étrangers venus étudier en France. En refusant de renouveler les titres de séjours des étudiants n'ayant plus de ressources suffisantes et en s'arrogeant un droit de regard sur leur parcours universitaire, les préfectures multiplient les cas d'étudiants sans papiers... Pour eux les difficultés sont considérables : peur per-



manente de l'interpellation et de l'expulsion, interdiction de se loger, de travailler, difficulté de se soigner, sentiment de honte, injuste mais réel, d'appartenir à une population de seconde zone, etc. Dans ces conditions, réussir ses études est un exploit et les échecs sont nombreux... »

L'appel du RUSF nous interpelle, nous enseignants comme les étudiants : « Sommes-nous prêts à laisser des camarades vivre dans l'isolement jusqu'à ce qu'ils disparaissent définitivement de nos vies ? Jusqu'à ce que la décision d'un préfet prive du

droit d'étudier et les pousse ligotés dans un avion ! »

L'appel conclut : « Tous ensemble (...), nous devons créer un réseau de solidarité qui brisera l'isolement des étudiants sans papiers et fera échec à ces lois iniques. Nous appelons l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur à constituer des collectifs locaux pour se faire connaître et créer des réseaux de solidarité avec les étudiants étrangers. Enfin, à se battre pour la régularisation de tous les étudiants sans papiers, obtenir l'égalité des droits entre étudiants français et étrangers et pour que la possession d'une carte d'étudiant donne automatiquement droit à un titre de séjour ». ●

Briser l'isolement des étudiants sans papiers

DES MESURES ARBITRAIRES ET INACCEPTABLES PRISES PAR LES PRÉFECTURES

Nora est venue d'Algérie pour faire des études de médecine en France. Comme nombre de ses condisciples français, elle échoue à deux reprises au concours de PCEM. Comme eux, elle s'inscrit alors en biologie, où elle bénéficie d'ailleurs d'équivalences pour certaines matières. La préfecture décrète alors que son parcours ne répond pas aux critères de « sérieux » des études, se substituant ainsi à l'Université dans la définition des critères pédagogiques. Elle refuse de renouveler le titre de séjour de Nora, qui devient une étudiante sans papiers. Fatoumata est venue du Bénin pour faire une licence de physique en France. Elle tombe malade et ne valide pas d'UE la première année. Elle se réinscrit mais des difficultés de tous ordres (en particulier financières) font qu'elle n'obtient que quelques UE ou parties d'UE. Son université l'inscrit à nouveau l'année suivante mais la préfecture refuse le renouvellement de son titre de séjour. Fatoumata, désormais sans-papiers, perd aussi son autorisation de travail et son droit aux aides du CROUS. Après une période de découragement, surmontant le sentiment de honte (injustifié mais réel) qui l'habite, elle s'adresse à l'UNEF et à certains de ses enseignants. La mobilisation qui s'ensuit (pétitions, attestations d'assiduité et de sérieux de ses enseignants, lettre de la présidence de l'université, accompagnement dans ses démarches à la préfecture) amène la préfecture à renouveler son titre de séjour, ce qui lui permet de valider sa licence.

ATER et demi-ATER → par Michel Fortuné animateur du secteur Situation des personnels

Une des conséquences de la LOLF est la mise en cause d'emplois de « demi-ATER ». Comment y réagir ?

LA RÉMUNÉRATION DES ATER ET ATER À TEMPS PARTIEL

Deux sources de financement sont utilisées :

- les emplois vacants d'enseignants chercheurs, surtout en sciences (ancien chapitre 31-11) ;
- les crédits de l'ancien chapitre 31-96. Les effectifs relevant de ce financement ont crû de 62 % depuis 2001 et dépassent ceux du chapitre 31-11. En 2004-2005, ils étaient 2437 soit 52,9 % du total. Un ATER avec obligation de service de 192 heures ETD est rémunéré au salaire net de 1630 euros pour les adhérents MGEN zone 1 (indice brut 513).

Un ATER à temps partiel avec obligation de service de 96 heures ETD est rémunéré 1148 euros en salaire net (adhérent MGEN zone 1) (indice brut 327).

Les temps complets ou partiels au prorata de celui-ci seront pris en compte pour un reclassement après recrutement comme MC mais seuls les temps complets seront validés pour la retraite.

NOUVELLES DISPOSITIONS

Les établissements sont maintenant chargés de rémunérer des personnels non titulaires sur leur budget. Le surcoût (à l'euro près selon le directeur des enseignements supérieurs) est remboursé par l'état mais sur la base d'un temps complet. Les établissements vont être très réticents à compléter le surcoût de rémunération entraîné par le recrutement de deux ATER à temps partiel communément appelés demi-ATER. Une association de précaires (Droit d'entrée) s'émeut du

En 2004-2005, 16 160 enseignants non permanents dans l'enseignement supérieur : chiffre en augmentation continue, deux fois supérieur à celle des emplois permanents (+ 3,2 % depuis 99).

Parmi eux, 7 326 ATER (45,3 % du total) : record absolu !

Depuis 99, le nombre des ATER a crû de 33,6 % (environ + 5 % par an, ce qui correspond à un doublement en 14 ans).

Pourtant le nombre d'emplois temps plein

d'ATER (ETP) a légèrement diminué entre 2003 et 2005, de 4 645 à 4 610 ETP.

L'augmentation du nombre d'ATER résulte de la multiplication des emplois à temps partiel qui représentent 75 % des contrats d'ATER.

ATER en dernière année de thèse : 59,8 % du total, titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : 14,4 %

Âge moyen : 30 ans 4 mois

Le taux de féminisation s'établit à 48,1 % mais 56,1 % en lettres, 30,9 % en sciences.

Source : Enquête non permanents DPE A6-juin 2005.

risque de diminution des contrats d'ATER (à temps partiel) avec deux arguments :

- un poste de demi-ATER permettrait d'assurer un financement de fin de thèse, en remplacement de l'absence d'allocation de recherche tout en ayant un service moins lourd que les 192 heures ETD ;
- une expérience d'enseignement de plus en plus requise lors de la qualification peut être acquise pour les non-moniteurs.

Faut-il les suivre dans leurs demandes au risque de remplacer de plus en plus les postes de titulaires par des emplois précaires mais qui seraient mieux que le chômage ou la galère des petits boulots de survie ?

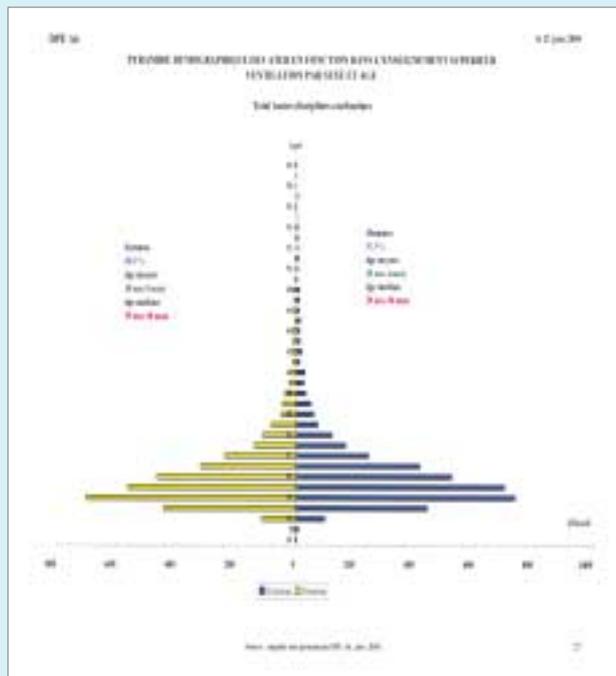
LES PROPOSITIONS DU SNESUP

Elles s'organisent autour de trois thèmes :

- nous refusons que l'entrée dans l'emploi soit obligatoirement marquée par une période obligée de précarité ;
- le service de 192 heures ETD est bien trop lourd. Pour les ATER, il doit être ramené à 96 heures ETD pour un salaire complet ;
- les salaires de début sont beaucoup trop bas : comment accepter une rémunération de 1 148 euros à 30 ans et bac+7 pour un demi-ATER ? C'est l'un des fondements du prérecrutement comme fonctionnaire stagiaire, avec un traitement à temps plein, pour un service d'enseignement aligné sur celui des allocataires-moniteurs (motion du congrès de Créteil, 8 avril 2005).

Nos revendications :

- Des allocations de recherche en nombre suffisant sur une période suffisante, éventuellement reconduites pendant la période entre la soutenance et le recrutement, pour un an, en attendant que la préparation de la thèse



soit reconnue comme contrat de travail.

- Le refus de la précarité et le remplacement des crédits d'ATER (ancien 31-96) par des créations d'emplois de titulaires, une amélioration des procédures de recrutement, en particulier généralisation de l'utilisation de la deuxième session quand un poste reste vacant après la première.
- Pour les ATER : contrat à temps plein avec obligation de service de 64 h ETD (man-

dat du congrès de Créteil).

À préciser : la revalorisation de la rémunération des ATER : différentiel insupportable dans le cas d'un professeur agrégé devenant ATER pour préparer une thèse, âge croissant des ATER, la suppression de la possibilité des temps partiels, très souvent imposés, correspondant le plus souvent à la charge de travail d'un temps complet (cas d'un stage post-doc). ●

QUALIFICATIONS ET PROMOTIONS AU CNU

Les comptes rendus des sessions de qualification et de promotion de l'année 2006 transmises par nos élus sont disponibles sur le serveur Web du SNESUP : www.snesup.fr. Dans la page d'accueil, taper CNU dans la fenêtre "Rechercher". Vous serez dirigé vers les rubriques correspondantes. Les lecteurs qui n'ont pas accès au site web, ou qui ont des problèmes d'impression, peuvent demander une copie papier des comptes rendus les intéressant au **secteur CNU, SNESUP**, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.



Des « demi » décidément trop peu nourrissants...

NOUVEAU PRÉSIDENT

Le 2 mai 2006, une date à retenir dans l'histoire de l'UPJV : une grande victoire syndicale à Amiens, Georges Fauré a été élu président de l'Université Picardie Jules-Verne, il est issu de notre section. Le travail collectif mené par le SNESUP ces deux dernières années a porté ses fruits. Au premier tour les voix se sont partagées entre cinq candidats, au deuxième tour, Georges Fauré (SNESUP) recueillait 69 voix, André Lebrun (Divers Droite) 8 et Marc-André Fliniaux (équipe sortante) 51. Troisième tour : Georges Fauré 79 voix, blancs et nuls : 50. ●



Alain Jaffari

MARSEILLE : ÉLECTIONS À L'EGIM

Des élections en vue de constituer un CTP à l'École Généraliste d'Ingénieurs de Marseille (EGIM) ont eu lieu le 23 mai dernier, dans un contexte particulier. La création de ce CTP est liée à la phase finale de transformation de l'EGIM en École Centrale de Marseille.



Les résultats sont les suivants : 201 inscrits, 157 votants, 144 exprimés.

CGT : 43 ; FSU (SNESUP + SNASUB) : 38 ; CFDT : 27 ; UNSA : 18 ; SAGES : 18.

Sur cinq sièges : CGT : 2 ; FSU : 2 ; CFDT : 1.

L'EGIM a été créée il y a trois ans par la fusion de trois ENSI universitaires auxquelles les collectivités territoriales, les lobbies industriels et le ministère ont adjoint l'ESIM, école de la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec l'objectif de « mettre l'entreprise au centre ».

Dans ce contexte existe une opposition durable avec la direction, qui porte sur le fond et sur sa mauvaise gestion. Les personnels ont donc émis un message fort, et la FSU réalise un bon score.

À noter que c'est la première élection sur listes syndicales, car aux trois conseils le découpage en collèges électoraux conduit à des listes de « personnalités », surtout dans une petite structure. ●

Jean-Michel Innocent

SUCCÈS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : RÉTABLISSEMENT D'UNE PRIME



En 2001, le directeur de l'IUFM Nord-Pas-de-Calais avait arbitrairement supprimé la prime de recherche et d'enseignement supérieur à notre collègue BO, maître de conférences, au motif que, selon lui, BO n'avait pas « correctement » rempli une mission de production d'outils informatiques qui lui avait été comptée pour 32 heures dans son service. Le tribunal a requalifié ces 32 heures en décharge de ser-

vice obtenue par conversion d'une prime de responsabilité pédagogique (décret n° 99-855 du 4 octobre 1999), considérant que la mission confiée relevait de ce décret. Ainsi était satisfait l'article 3 du décret n° 89-775 du 23 octobre 1989 stipulant que « la prime de recherche et d'enseignement supérieur ne peut être attribuée qu'aux enseignants accomplissant l'intégralité de leurs obligations statutaires de service ». En l'état actuel de la réglementation, ces obligations sta-



© istockphoto/Alex Bremwell

tutaires de service s'entendent donc strictement des services d'enseignement qui sont attribués selon les dispositions de l'article 7 du décret 84-431 du 6 juin 1984 (voir page 115 du *Mémo du Sup*). ●

Francis Morel

J.-M. Canu

Quand la Marine s'ingère dans le recrutement d'une femme comme professeur des Universités...

En 2005, notre collègue Henda Djéridi alertait le SNESUP : MCF affectée à l'ENSAM (ministère de l'Éducation nationale), déléguée à l'École navale de Brest (ministère de la Défense), elle candidatait sur un poste de PU en 60° section (mécanique), ouvert à l'ENSAM pour délégation à cette école. Choisie par la commission de spécialistes compétente, approuvée par le CA, et pourtant... refus catégorique du ministère de prononcer sa nomination, au motif d'un veto de l'amiral commandant l'École navale ! Ce droit de veto n'est pas conforme au décret statutaire, mais qu'importe... le ministère obtempère, le premier ministre fait savoir qu'il approuve ce refus de nomination.

En 2006 : le poste est republié à l'ENSAM, mais en 25° section (maths) avec son profil de mécanique ! Le but de la manœuvre ? L'ENSAM n'ayant pas de commission en 25° section, elle peut en constituer une *ad hoc*, plus docile que celle de la 60° ! Tout pour éviter la nomination de notre collègue, dont le dossier scientifique est en béton, qui dirige l'équipe de recherche la mieux évaluée de l'École navale. Les motifs de cette discrimination restent mystérieux, voire invouables...

Elle a déposé deux recours en Conseil d'Etat, en attendant sa situation pourrit, pressions et brimades pleuvent sur elle et son entourage. Sommes-nous dans une république bananière ? A suivre...

Michel Fortuné



© Gérard Lauton

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon,

Gérard Lauton,

Anne Mesliand

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnolet

75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin,

Tél. : 05 65 11 00 79,

clotilde.poitevin@wanadoo.fr

Illustration de couverture : © Istockphoto/Loles Buforn



© Gérard Laumon

Les actes du congrès de Dunkerque

Pendant deux jours, une centaine de syndiqués ont débattu, approfondi et confronté, entre eux et avec leurs invités – syndicalistes, présidents d’université, responsables politiques et d’associations –, leurs analyses et leurs propositions sur des questions majeures : PRES et nouvelles coopérations, relation formation-emploi. Ils ont aussi adopté un plan pluriannuel pour l’enseignement supérieur et la recherche, que nous publions séparément pour qu’il rencontre largement la communauté universitaire, qu’il gagne son soutien et féconde les choix à venir.

À Dunkerque, un congrès tonique

par Jean Fabbri,
secrétaire général du SNESUP

Le congrès d'études, dans une ambiance chaleureuse, ouverte et déterminée, a enrichi la réflexion et les propositions du syndicat pour prolonger les luttes et engranger les fruits de nos actions.



L'air du large pour invités et congressistes, venus de partout, accueillis à Dunkerque. Ci-dessous, Edward Anthony, président de l'ULCO

© Didier Chamma

Nous étions donc en congrès à Dunkerque les 18 et 19 mai dernier à l'ULCO⁽¹⁾, jeune université, pour montrer l'attachement du SNESUP à une démocratisation réelle loin d'être encore achevée. En effet, même si l'on fête ces temps-ci les quarante ans des IUT, fortement soutenus dès leur origine par notre syndicat, les disparités sociales dans l'accès et la réussite aux études supérieures demeurent. Elles sont une injustice majeure de notre temps. Dunkerque était une ville parfaitement située pour défendre l'idée de coopérations souples et ambitieuses entre des formes diverses d'enseignement supérieur public, entre établissements comme devraient l'être les futurs pôles de recherche et d'enseignement supérieur tels qu'élaborés par la communauté scientifique à Grenoble, dans une logique bien différente des pôles d'excellence européens prônés par les technocrates européens et leurs relais politiques.

Coopérations, solidarités, démocratie

C'est dans sa diversité de générations, d'implantations géographiques et de disciplines scientifiques, que le SNESUP, avec plus d'une centaine de ses adhérents, des dizaines d'invités, s'est retrouvé en congrès. Placé sous le signe de la remarquable victoire unitaire emportée dans la lutte pour l'abrogation du Contrat de Première Embauche, le congrès s'est fait l'écho des paroles étudiantes et des solidarités exemplaires contre la précarité et toutes les régressions sociales. Le rayonnement du SNESUP, son audience, accrue il

me semble à l'issue de ce mouvement, étaient visibles lors des tables rondes et par le grand nombre de messages reçus. L'articulation recherche-enseignement, sur tout le territoire, contre l'appauvrissement des écoles doctorales ou leur étroit pilotage par quelques universités dites d'excellence européenne, trouve une résonance exemplaire dans la région Nord-Pas-de-Calais. Faire coopérer, sans concurrence stérile, les six universités de la région, élargir l'accès aux études supérieures, irriguer l'ensemble des terrains de recherche,

est un incontestable défi.

Les militants, comme les présidents des universités de Lille 1, Lille 3, Valenciennes et du Littoral qui sont venus en parler de façon passionnée, ont montré la hauteur des attentes.

La question forte de la démocratie, dans l'éla-

laboration de ces schémas d'organisation comme dans le fonctionnement des instances, est apparue comme un des enjeux majeurs de la période à venir. Au contraire d'une logique d'experts, d'une logique régionaliste pilotée par les seules collectivités territoriales, le congrès a posé fortement la question de la démocratisation de toutes les sphères de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Une urgence: un plan pluriannuel

Malgré le tourbillon d'une actualité pressante et des réactions à construire aux étroits débats pilotés par la mission Université-Emploi, mission dont les organisations syndicales sont exclues, notre congrès s'est donné le temps d'élaborer un plan pluriannuel pour l'ensei-

gnement supérieur et la recherche. Ce plan cohérent, nourri des luttes et des propositions issues des établissements, propose une nouvelle ambition pour un service public élargi et renouvelé d'enseignement supérieur et de recherche. À l'heure où se préparent, dans les cabinets ministériels, des mesurées électoralistes censées faire illusion sans en rabattre sur les logiques libérales essentielles (concurrence, «autonomie», sélection, etc.), le SNESUP propose de donner à notre pays les moyens de construire une véritable société de la connaissance non pas fondée sur l'exclusion mais sur la confiance dans les dispositifs d'apprentissage, de formation, de qualification. Depuis son lancement, ce plan reçoit dans notre milieu des échos reçus très positifs. Reste que nos propositions ont du mal à franchir le silence organisé des médias. C'est une responsabilité de chacun des syndiqués de diffuser et d'argumenter, d'enrichir aussi ce plan cohérent, novateur, sans précédent dans l'histoire de notre syndicat. Le dispositif exceptionnel de pagination de ce numéro est un élément de la promotion de ces solutions. Il faut s'en saisir. Le congrès de Dunkerque s'est penché sur les inflexions dans les pratiques militantes amorcées depuis le congrès d'orientation de Créteil. À côté des éléments visibles que sont nos nouveaux moyens de communication écrite, de multiples initiatives dans les établissements ont contribué à rendre notre syndicat plus proche de nos collègues. C'est dans cette voie, avec enthousiasme, que les congressistes se sont engagés à travailler, et dès à présent, en s'appuyant sur nos publications, sur ce « plan d'urgence », à renforcer par des adhésions les plus nombreuses possibles, dès ce mois de juin, le SNESUP, donnant ainsi plus d'atouts à un service public d'enseignement supérieur et de recherche revitalisés. ●

(1) Université du Littoral et de la Côte d'Opale.



© Didier Chamma

Un congrès à l'ULCO

Université du Littoral et de la Côte d'Opale

→ par Abdelaziz Ellass, Abdelylah Daoudi, Anne Bracco-Etienne, Corinne Kolinsky, Didier Fasquelle, Éric Massé, Luc Duvieubourg, Philippe Hus, Saad Bouhsina, Sandrine Lagaize, Serge Reboul

C'est une équipe de camarades de la section de l'ULCO qui a organisé un accueil et des conditions de déroulement du Congrès remarquables et chaleureux. Ils disent ici ce que cela a représenté pour leur section. Qu'ils soient remerciés de leur travail !

La section de l'Université du Littoral Côte d'Opale fête ses dix ans cette année et pour nous, accueillir le congrès d'étude était une belle manière de marquer cet anniversaire.

La situation de notre université nous avait déjà amenés à jouer un rôle moteur pour que le snesup, au niveau académique, se saisisse de la problématique des coopérations dans l'enseignement supérieur et la recherche par l'organisation, au mois de mars dernier, d'un séminaire syndical régional sur ces questions et nous étions particulièrement concernés par la thématique principale du congrès.

C'est donc motivée que la section locale (soutenue par la section académique) s'est mise au travail. Le comité d'organisation s'est constitué autour d'une dizaine de personnes qui se sont réparti les tâches (logistique, accueil, soirée festive...) et ce travail de quelques semaines a été une expérience partagée, riche de militantisme pour chacun(e) d'entre nous.

De nombreuses personnalités du monde politique, universitaire ou syndical ont par-

ticipé aux tables rondes, à l'animation des débats pléniérs ou aux travaux de notre congrès d'étude⁽¹⁾.

Nous remercions enfin l'ensemble des adhérents et sympathisants du SNESUP-Littoral, tous les collègues qui ont participé aux travaux du congrès et, bien sûr tous les camarades du SNESUP-FSU venus de toute la France pour travailler et débattre, mais aussi vivre quelques moments de détente et de convivialité, à l'Université du Littoral Côte d'Opale. ●



© Didier Chamma

Plutôt qu'en invités, le SNCS (Jacques) et l'UNEF (Sophie) sont venus en partenaires naturels du SNESUP



© Didier Chamma

L'accueil amical d'Éric Massé au nom des syndiqués de l'ULCO

(1) Outre les participants aux tables rondes dont vous lirez des extraits dans les pages suivantes, étaient présents pendant ces deux jours : Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, Frédérique Rolet, cosécétaire générale du SNES-FSU, Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU, Georges Bouchard et Yves Pannequin, secrétaires départementaux FSU du Pas-de-Calais et du Nord, Bertrand Monthubert, cofondateur et animateur du mouvement SLR, Michel Pierre, secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT, Bernard Houzet et Nadine Bojko de l'Union régionale FERCSUP CGT, Sophie Binet, membre du bureau national de l'UNEF, et nos amies Julie, Laurie et Sarah, animatrices du mouvement anti-CPE à Dunkerque.

Les nouvelles coopérations

Thème majeur du congrès, la question des coopérations, après le vote de la loi recherche et au moment où se mettent en place les PRES, a été débattue dans une table ronde, et dans une commission.

Extraits des interventions.

Edward Anthony: L'impulsion que j'essaie de donner dans mon établissement c'est qu'on se mobilise et qu'on compte sur nous-même. Il est clair aussi il faut qu'on se pose la question de nos priorités. Si je prends l'exemple de l'université du Littoral, une université de 11000 étudiants qui se trouve dans une région où il y a six universités dans le domaine public, nous avons trois axes thématiques, l'environnement est un des axes prioritaires accepté par tout le monde, c'est un positionnement stratégique pour nous. Puisque tout le monde dans l'établissement ne fait pas d'environnement, on peut, dans le cadre de coopérations, compter sur d'autres universités plus fortes dans ce domaine. Voilà une position concrète et locale en matière de coopération, qui n'est pas une question de confrontation.

Bertrand Monthubert: L'idée de base des PRES partait d'un constat : dans un certain nombre d'établissements universitaires on ne peut pas développer de la recherche au plus haut niveau dans l'ensemble des domaines, et on a le devoir de délivrer un enseignement dans l'ensemble des disciplines donc de recruter des enseignants-chercheurs qui n'ont pas forcément de lieu où ils peuvent faire leur recherche sur place. Si l'état recrute des gens qui ont une formation et des compétences énormes, la moindre des choses c'est de les ▶▶

TABLE RONDE

Participaient comme invités à la table ronde animée par Bernard Roux : Edward Anthony, président de l'Université du Littoral Côte d'Opale; Alain Dubrulle, ancien président de Lille 1 et de l'ULCO et ancien vice-chancelier des Universités de Paris; Arnaud Fréville, directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais; Marie-Christine Blandin, sénatrice du Nord; Bertrand Monthubert, cofondateur et animateur du mouvement SLR.



Jean Fabbri (SNESUP) et Bertrand Monthubert (SLR). Ci-dessous : Marie-Christine Blandin, sénatrice (Verts)

© Didier Chamma

►► utiliser. Si on ne peut pas le faire sur leur lieu d'embauche, il faut qu'ils puissent le faire dans un autre lieu, pas trop loin si possible, ça nécessite évidemment des coopérations entre établissements. Au départ, il n'y avait pas du tout de notion de spécialisation des PRES, ils devaient être pluridisciplinaires, à l'échelle locale le PRES doit pouvoir embrasser l'ensemble des champs de la connaissance qui sont eux même délivrés aux étudiants. L'idée de spécialiser dans une région sur un ou deux thèmes est une idée aberrante dont je ne connais pas d'exemple à l'étranger. Malheureusement dans le pacte recherche, on retrouve le terme de PRES mais pas véritablement l'esprit car le souhait de mettre en place des PRES qui écartent l'idée de concentration des moyens sur un faible nombre de thématiques (ce que recouvre la notion de pôles d'excellence), c'est une idée qui aboutit, dans le pacte pour la recherche, à ce qu'on laisse le PRES mais à côté on construit le campus de recherche – précisément ce que d'autres ont appelé les pôles d'excellence! On va donner des moyens supplémentaires à un petit nombre d'équipes sur un territoire. Il faut évoquer le lien avec des pôles de compétitivité, qui ont été décidés par un conseil interministériel d'aménagement du territoire, et qui ont de plus en plus une action structurante au niveau de la recherche. La vraie difficulté avec la mise en place des pôles de compétitivité ce sont ces campus de recherche qui, de fait, vont être en grande partie liés à ces pôles... Finalement la question c'est comment on arrive par l'action des personnels d'enseignement et de recherche à ramener la politique de coopération vers l'idée originelle.

Comment arrive-t-on par l'action à ramener la politique de coopération vers l'idée des États généraux ?

Arnaud Fréville: Au niveau de la région, on a un groupe de travail qui rassemble l'ensemble des partenaires universitaires (nous sommes dans un tissu universitaire régional important et complexe, c'est une de nos particularités 250 000 étudiants pour quatre millions d'habitants), beaucoup d'écoles d'ingénieurs, la plupart dans les universités mais aussi de grandes écoles indépendantes... Les initiatives viennent essentiellement des universités qui sont les moteurs, l'institution régionale est très respectueuse de la légitimité et de la compétence des universités dans les propositions, même si celles-ci attendent notre appui et nos avis et d'essayer peut être de replacer le débat dans d'autres enjeux. Le dialogue permet l'expression d'objectifs, de cibles à atteindre qui pour certaines dépassent le strict débat universitaire classique. Le PRES n'arrive pas non plus à n'importe quel moment, au niveau régional nous sommes dans l'élaboration de plusieurs schémas, dont le schéma régional de développement économique acté en novembre 2005 qui fixe des priorités pour faire de la région une région de haut développement économique: la troisième priorité, c'est situer la recherche fondamentale comme



© Gérard Lauron

un des leviers majeurs de la mutation économique du Nord-Pas-de-Calais.

Marie-Christine Blandin: D'abord, il faut réaffirmer qu'en aucun cas la recherche ne doit être instrumentalisée au service de l'aménagement du territoire mais qu'en même temps elle y participe – mais de plein gré! Ensuite, il y a la résonance avec la société: j'ai bien entendu le mouvement SLR à Grenoble dire « laissez-nous chercher et faire comme on veut » mais parallèlement je participe au mouvement « Ouvrons la Recherche » (en toute sympathie avec SLR) afin que les aspirations des gens soient quand même entendues car le plan cancer de Chirac est bien gentil (la thérapie ça concerne tout le monde) mais les familles aimeraient qu'il y ait aussi plus de recherche sur les origines, les pré-curseurs cancérigènes, c'est une aspiration et nous n'avons aucun canal pour la faire entendre aux organismes de recherche – c'est ça « ouvrons la recherche ». Pour revenir sur ce qui s'est passé avec la loi: les mots se sont fait voler! Pour les PRES, il faut bien voir qu'un outil de coopération, de partage, dans un monde de compétitivité et de rivalité, ça a quelque chose d'un peu anachronique, ce qui fait que dans la loi vous allez trouver un empilement de structures, et si vous vous mettez au niveau de la personne qui travaille dans un labo, elle peut être dans une université avec une convention avec un organisme, laquelle université est dans un PRES, mais la thématique sur lequel travaille le chercheur pourra appartenir à ce qu'on appelait campus qui maintenant s'appelle les réseaux thématiques de recherche d'encadrement européenne qui serait un pôle triangulaire Lyon-Dunkerque-Bordeaux par exemple mais par la région, le préfet, etc. vous pouvez, avec la validation, être aussi dans un pôle de compétitivité où se mêlent les entreprises et dans un pôle d'excellence (sorti au JO)... Vous n'oubliez pas au passage de faire un dossier pour l'Europe qui peut vous donner des sous, mais aussi un dossier pour l'AERS qui peut vous évaluer, mais vous n'oublierez pas non plus (car il y a moins en moins de sous pour l'emploi durable) d'aller faire un dossier auprès de l'ANR qui détient l'argent et de recommander à tous les acteurs qui tournent autour de vous mais qui ne sont pas dans la fonction universitaire publique d'amener des sous par le biais du crédit d'impôts! L'État a fait une multiplicité de structures en espérant que les plus forts gagnent et parallèlement il a mis les sous à l'ANR, à l'AI et au crédit d'impôts en disant « nous aurons une orientation par le choix de ces financements qui supportent des CDD ponctuels, éphémères.» Et la recherche continue dans la mesure où elle transmet les savoirs à la mémoire, mais elle n'a qu'à faire comme les gens au RMI, elle n'a qu'à manger un peu de pain sec. ●

Les nouvelles coopérations

→ rapport de la commission
animée par B. Roux et J. Degouys

Les travaux de la commission mettent en évidence l'exigence de démocratie et d'objectifs scientifiques et de formation clairs.

Les débats de la commission « nouvelles coopérations » ont rassemblé de 30 à 35 collègues à deux reprises, jeudi et vendredi. Ils avaient comme objectifs de recueillir des informations sur les situations locales (à l'issue d'un tour de table habituel) et de faire des propositions pour l'action syndicale : celle-ci est apparue à tous nécessaire et urgente. Le débat s'est focalisé sur les PRES.

étudiants) notamment pour les petites ou moyennes universités mais aussi l'inquiétude sur le devenir des collègues et, à terme, sur le statut des enseignants chercheurs.

Une première analyse...

Ce premier constat négatif frustre les collègues, convaincus de la nécessité de coopérations nouvelles : ils ont exprimé leur

Des propositions

Pour en finir avec l'instrumentalisation de l'urgence il faut donner du temps à la construction des coopérations. *Le SNESUP doit dresser et diffuser un état des lieux le plus exhaustif possible.*

Dans les établissements et au niveau des sites et des régions, la réflexion doit associer l'ensemble des collègues et ne peut être contrainte par les périmètres et les choix des structurations déjà exprimés – parfois de façon très individuelle – par les présidents. La commission demande que des séminaires de réflexion stratégique modélisent l'ensemble des options envisageables, ainsi que leurs avantages et inconvénients, sans se cantonner aux seules propositions des présidents. *Le SNESUP, pour faire vivre cette exigence, doit armer les élus des différents conseils, par exemple en constituant des réseaux nationaux des élus syndiqués, en développant son analyse des différents statuts juridiques possibles...*

Par ailleurs la commission considère que le processus de coopération ne doit pas conduire à créer de nouveaux établissements par démembrement d'établissements existants pour en extraire des parties considérées comme plus nobles ou plus rentables.

La réflexion stratégique dont on a parlé ci-dessus doit être validée dans des structures de rencontre entre le milieu de l'enseignement supérieur et son espace régional : les CRESER, qui existent déjà dans certaines régions, pourraient être le modèle de telles structures. *Le SNESUP doit exiger que le CNESER auditionne l'ensemble des propositions de PRES en invitant toutes les parties prenantes, incluses ou pas dans ces PRES.*

Le congrès a adopté ce rapport et ces propositions. ●



© Didier Chamma



Participants divers, préoccupations partagées, réflexions communes. Ci-dessous : Bernard Roux

© Didier Chamma

Un constat

« Nouvelles coopérations », le terme séduit... pourtant sur le terrain le constat montre :

- la faiblesse de l'information dont dispose les collègues ;
 - leur préoccupation quant aux conséquences qu'ils anticipent non seulement sur les masters et les écoles doctorales mais aussi sur l'ensemble de certains cursus.
- Dans la discussion, et malgré la grande diversité des situations, les traits qui prédominent sont :
- l'opacité de l'actuel processus de construction des PRES, son caractère non démocratique ;
 - le sentiment d'une urgence artificiellement entretenue qui contraint les débats et incite/oblige les collègues à « monter dans le train » sous peine d'être exclus du processus ;
 - une certaine méfiance sur les finalités réelles des projets actuels ;
 - le sentiment d'une place trop exclusive accordée à la restructuration de la recherche dans leur mise en place ;
 - l'instrumentalisation par le ministère de la démarche PRES pour reconfigurer l'ensemble de l'enseignement supérieur ;
 - l'inquiétude pour l'avenir de nombreuses formations (et ses conséquences pour les

volonté de voir se mettre en place une autre manière de construire ensemble ces nouvelles coopérations.

L'exigence de démocratie est unanime : elle porte d'abord sur le processus même de construction des PRES, que ce soit à propos du périmètre ou de la nature des coopérations.

En effet, l'élément déterminant qui ressort de cette analyse est le rapport du fort au faible et l'utilisation que peut en faire le ministère pour supprimer des formations et faire disparaître des équipes de recherche.

La commission souhaite que l'intérêt des étudiants soit mis au centre des évolutions ; cependant, dans l'articulation ou le rapport – parfois antinomique – entre aménagement du territoire et pertinence scientifique, des nuances d'appréciation sont apparues lors des débats.

Face à cela, il faut réaffirmer le rôle fondamental du lien enseignement-recherche et en tirer la conséquence directe : un seul statut pour tous les enseignants chercheurs.

Le Congrès souhaite que les coopérations se développent en étant maîtrisées et encadrées, ce qui implique une intervention syndicale forte et efficace.

Table ronde : « Quels changements pour l'enseignement supérieur et la recherche ? »

→ animée par Lise Dumasy

Invités : Marie-Pierre Mairesse, présidente de l'Université de Valenciennes ; Jean-Claude Dupas, président de l'Université de Lille III ; Hervé Baussart, Président de l'Université de Lille I ; Roger Durand, vice-président recherche de l'ULCO ; Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP. Extraits de leurs interventions.

Lise Dumasy : *Sur les PRES, à quelles formules pensez-vous ?*

Marie-Pierre Mairesse : Cette question des PRES doit avancer avec l'ensemble des acteurs dans les établissements, c'est la raison pour laquelle le dernier conseil d'administration a été saisi de cette question et a marqué par un vote la volonté de poursuivre la réflexion d'un PRES à dimension régionale avec deux missions : apporter à la lisibilité internationale et initier une réflexion sur six écoles doctorales régionales qui seraient des écoles thématiques. Nous n'avons pas souhaité mettre en priorité la structure du PRES mais plutôt les objectifs à atteindre. L'université de Valenciennes se positionne pour un PRES régional avec l'objectif majeur de développer la recherche en région et sa lisibilité et mettre l'ensemble des moyens – qui, nous espérons, seront un peu plus importants – à la disposition des enseignants-chercheurs.

Jean-Claude Dupas : L'enjeu ce n'est pas vraiment les PRES, c'est la loi de 84. Nous à Lille III on a peu posé le problème des PRES, je crois beaucoup plus aux rencontres qu'on a entre les trois présidents dans la CRPU du Nord-Pas-de-Calais pour peser les avantages de notre travail ensemble avant de poser ou

peser nos rapports avec les partenaires. Hervé Baussard : Inévitablement vient la question de fond : sommes-nous des facteurs de blocage par rapport à une évolution qui serait nécessaire ? Faut-il faire évoluer les missions des universités vers d'autres objectifs : la question université-emploi, université-innovation, quelles obligations l'état nous donne, quelle commande nous passe la collectivité : former la totalité des jeunes et dans ce contexte là le PRES est plus performant que les organisations existantes ou être plus présent dans la société d'innovation et l'organisation existante en université est déficiente et il faut aller vers une autre forme

▼
L'université doit-elle aller progressivement vers une université de tous les savoirs et de tous les métiers ?
▲

plus efficace de l'action publique ? A-t-on un consensus sur le fait que notre société doit être une société d'innovation, basée sur un haut niveau d'éducation, d'innovation et de recherche ? Pense-t-on que l'action publique doit être mesurée en terme d'efficacité et les universités telles qu'elles sont organisées répondent-elles à ce besoin ou d'autres formes d'organisation, les PRES par exemple, répondraient-elles mieux au souci d'utilisation de l'argent public ? Je pense que le service public n'a de sens que s'il intègre le souci que l'argent public soit bien utilisé. Il y a

aussi des tas de choses qui ne peuvent se régler qu'à l'échelle européenne. Voilà tout ce à quoi nous devons réfléchir avant de définir la forme du PRES. On a besoin de s'organiser régionalement sur les cartes des masters, les écoles doctorales, de mettre en synergie telle ou telle équipe, mais a-t-on besoin de créer un établissement surtout s'il fonctionne par extraction de ce qui se trouve dans les établissements basiques, je n'en suis pas convaincu. Sur ce critère de lisibilité, partout dans le monde existent des universités. Est-ce honteux d'utiliser le terme université ? Je pense que ce qui doit exister c'est une université quitte à ce qu'elle soit en relation avec d'autres, et ça existe déjà sur le plan de la recherche.

Pierre Duharcourt : La question des PRES est-elle la question essentielle pour les changements dans l'université ? Ce n'est pas évident, pour nos adversaires, l'urgence c'est accroître l'autonomie des établissements, pas forcément pour tout le monde mais pour les volontaires qui accepteraient d'expérimenter, et ceci plus que ces volontaires seraient les meilleurs, j'aimerais bien qu'on traite en face cette question et qu'on voit si on peut se rassembler contre ça. J'étais hier au CSE où on parle d'un réseau européen d'universités d'excellence, établissements autonomes...

François Bouillon : On est dans un haut moment d'hésitation sur les missions de l'université, la loi de 84 a signé des missions, mais tout le monde s'interroge sur les bons mixtes dans ces formations entre le scientifique, le culturel et le professionnel. Il y a une vraie interrogation, par-delà la manœuvre politique éventuellement de la commission Hetzel, sur la question de l'université et de l'emploi. L'université doit-elle aller progressivement vers une université de tous les savoirs et de tous les métiers ? Si on répond oui, la question des changements de l'université et de l'enseignement supérieur est posée, en particulier celle de l'intégration des CPGE-écoles et grandes écoles et des cursus spécialisés, donc des mutations pour que la dimension de pro-



À gauche de Lise Dumasy et Jean Fabbri, deux présidents et un vice-président de trois universités du Nord-Pas-de-Calais

fessionnalisation passe aussi par ces rapprochements.

H. Baussard : Sur l'innovation, il faut discuter aussi du secteur SHS. L'Europe, disons l'espace d'innovation ne peut pas qu'être un espace d'innovation scientifique et technique chimie, électronique, etc. On a grandement besoin d'innovation sociale. La question de l'emploi est aussi gravissime, l'attente des couches populaires est très importante. L'université comme lieu de création des savoirs c'est une chose mais on a aussi obligation de se préoccuper fortement de l'emploi.

M.-P. Mairesse : Pour ou contre l'excellence : on est tous pour ! Quel contenu ? Derrière se profile à un moment donné les universités. Il y a un certain nombre d'universités qui ont des caractéristiques très différentes – Valenciennes, c'est une université moyenne et pluridisciplinaire, on a une identité, 40 ans d'existence et on a développé des activités – les universités n'ont pas été créées sans raison. On ne cherche pas à tout faire. On peut répondre à une attente de nos étudiants, à une demande et ce qui compte aujourd'hui c'est de définir notre identité. Si demain on veut développer l'excellence au niveau national il faut que dans chaque établissement la réflexion soit menée sur ce qu'il peut apporter au territoire et dans le cadre des trois missions et c'est dans ce cadre qu'on peut développer collectivement l'excellence.

L. D. : *Autonomie : que mettez-vous derrière ce mot ?*

H. Baussard : Je suis partisan d'une politique pour les établissements de formation et de recherche, je ne suis pas partisan de recréer un ensemble féodal. Si autonomie signifie que les établissements peuvent réfléchir pour améliorer leur dispositif de formation, ça ne me pose pas de problème. Ça se situe quand même dans un cadre au-delà de la région. La pire des choses pour moi c'est que chacun des établissements ait une autonomie absolue en matière de recherche. Avec ça on est sûr de dégrader le système. ●



Marie-Pierre Mairesse, présidente de l'Université de Valenciennes

Formations, qualifications, emploi

→ rapport de la commission animée par M. Lauton et A. Mesliand

Les formations universitaires, qualifiantes, mènent à l'emploi... s'il y en a ! Réaffirmer cela permet de situer correctement les changements qui leur sont nécessaires, d'abord pour améliorer la réussite des étudiants.

Les débats de cette commission ont permis l'expression d'expériences diverses et de points de vue parfois contradictoires, témoignant du moment particulier où nous, universitaires et syndicalistes, nous trouvons : articuler la revendication des formations telles qu'on les voudrait, la réponse aux problèmes des jeunes tels qu'ils sont, et des relations complexes avec les besoins sociaux et le monde professionnel...

Contenus des formations

- Les formations universitaires, qui comportent toutes une dimension professionnelle, ont un caractère large, articulé à la recherche, formant à la réflexion et à l'esprit critique. L'identification des besoins de qualification suppose des relations des universitaires avec la société et le monde du travail.
- Pas de vision dualiste, séparant formations générales et professionnalisantes. Les diplômés doivent avoir une double finalité, qualifiante et de poursuite d'étude.
- Les métiers, les emplois de demain impliqueront davantage de mobilité, contrainte ou choisie : l'université aura à former des adultes.

Lutte contre l'échec, aide à la réussite

- Le vrai problème, c'est le taux de réussite des étudiants, dont l'échec est sanctionné par l'emploi. Il a connu des variations dans le temps, notamment du fait des réformes successives, dont on n'a pas analysé précisément les effets.
- S'occuper dès leur entrée à l'université des étudiants en échec, diversifier les parcours, en tenant compte de l'orientation au lycée, individualiser la pédagogie.
- Cela exige des équipes pédagogiques, avec des étudiants. Donc des moyens, de la disponibilité, la reconnaissance des activités d'enseignement, dont il faut redire la dignité.
- Proposer d'autres voies aux nouveaux publics étudiants, des « parcours alternatifs ». Pédagogie plus inductive, construire des concepts à partir de pratiques.
- L'amélioration des taux d'encadrement ne sera pas suffisante, il faut travailler sur l'articulation secondaire/supérieur.

– L'orientation : les étudiants ne connaissent pas le contenu des études vers lesquelles ils vont. Il faut les informer, et qu'ils puissent faire ce qui les intéresse.

LMD

- LMD et niveaux de qualification : qu'entend-on aujourd'hui par une qualification à « bac + 3 » ?
- Licences professionnelles : contradiction entre une logique d'adaptation à des besoins très étroits d'emploi, et une logique permettant la poursuite d'études.
- Le LMD a mis en pièces des efforts en matière de professionnalisation (pétition « Sauvons la professionnalisation à l'Université »).

Insertion

- La question de l'insertion apparaît de manière nouvelle. Des étudiants pourtant bien formés rencontrent des difficultés à rentrer dans l'emploi. L'université peut-elle y remédier ?
- Le contact avec la vie de l'entreprise pose souvent problème, auquel les stages tentent de répondre. Les conditions de stage (rémunération, discrimination, encadrement) doivent être améliorées et garanties (cf. Génération précaire).
- L'alternance, sous statut étudiant ou contrat de travail, implique une pédagogie particulière.

Apprentissage

- Les formations par apprentissage pour des diplômés universitaires se développent dans toutes les disciplines : quelles garanties ?
- Le contrat d'apprentissage pose problème : comment le transformer ?
- Pour des CFA de service public.

Citoyenneté

- Les besoins citoyens nécessitent une formation : connaissance des grands problèmes de notre époque, des acteurs et institutions de pouvoir ; formation au débat collectif, à l'esprit critique. Ne faut-il pas y consacrer des UE quelle que soit la formation suivie ? ●

Études doctorales : le ministère poursuit sa mise en cause des universités

→ par Michelle Lauton et Marc Neveu

Le projet d'arrêté relatif à la formation doctorale concerne, dans le cadre fixé par la Loi Recherche, le niveau « D » du LMD. Il s'applique à tout l'enseignement supérieur public et privé. Soumis au CNESER pour avis dès juillet, ce projet ne doit pas passer en l'état.

Principales orientations : la formation doctorale revient aux Écoles doctorales (ÉD) accréditées suite à une évaluation nationale périodique reposant sur leur assise scientifique mais aussi sur la formation, l'encadrement, le suivi des doctorants dans un champ disciplinaire et sur un site (exemple : Avignon-Marseille). Cette accréditation des ÉD entraîne la capacité pour l'établissement – et non le PRES – à inscrire les doctorants. Le ministère entend fédérer les forces scientifiques dans une politique de site. Le projet précise aussi le statut des doctorants, notamment leur représentation dans les ÉD et dans les CS⁽¹⁾. L'accent est mis sur le projet professionnel du doctorant. Ce texte ne traite ni du Master, ni du DEA mais il implique une modification de l'arrêté Master. Au-delà du discours lénifiant du ministère, la discussion a permis de poser les problèmes suivants.

1. La Loi Recherche entame la compétence universelle des universités et brise le monopole de la délivrance du doctorat. Tout établissement d'enseignement supérieur (et donc le privé) est en capacité d'inscrire des doctorants et de délivrer le doctorat, sous couvert d'une accréditation d'ÉD après évaluation par l'AERES⁽²⁾ dont le rôle, et les contours sont encore très flous. On peut craindre le pire au vu des évaluations des écoles de commerce par la Commission Helfer. Pour reprendre les termes de Yannick Vallée (CPU), une école supérieure de coiffure pourra-t-elle délivrer un doctorat ? Nous demandons que toute ÉD inclue un établissement public. Quant aux petites universités pluridisciplinaires, elles seront fragilisées dans des disciplines où elles ne sont pas jugées « excellentes » : la disparition du niveau D dans ces disciplines met en cause le niveau M. De plus, chaque ÉD aurait des établissements fondateurs et des établissements associés qui ne pourraient ins-



Toutes les universités doivent pouvoir y prétendre !

▼
Certaines universités
ne pourraient plus délivrer
en propre le doctorat
▲

crire en doctorat. Aussi, certaines universités ne pourraient plus délivrer en propre le doctorat : un écueil pour le rôle social d'universités attachées à développer une thématique de recherche dans leur territoire (cf. DOM-TOM).

2. Aucun bilan sur le paysage très disparate des ÉD. De l'aveu même du ministère, les outils de l'AERES sont insuffisants pour évaluer le devenir des doctorants (sur cinq ans après la thèse).

3. Le mode de représentation des enseignants-chercheurs et chercheurs dans les conseils des ÉD ne convient pas.

Que l'on se borne aux seuls représentants des directeurs d'unités, que le mode électif ne soit même pas défini, en dit long sur le refus ministériel de rompre avec l'opacité et la cooptation caractéristiques des ÉD. Il faut un mode de représentation garantissant à la fois la représentation démocratique de toutes les catégories et celle des unités composant l'ÉD.

4. L'articulation entre ÉD et Conseils (CS, CA) est floue. Rappelons que l'ÉD n'est pas chargée de déterminer – notamment par le biais de priorités sur les allocations – la politique scientifique des établissements qui relève du CS et du CA⁽³⁾. Comment concilier « cohérence de site » et pluridisciplinarité versus « segments d'excellence » ?

5. L'accès au doctorat ne privilégie plus le Master Recherche. Tout titulaire non

pas du *diplôme*, mais seulement du *grade* de Master peut s'inscrire en doctorat. Une mise en cause du diplôme ? La voie recherche est fragilisée. La référence à la VAE et à la Formation continue est floue. La définition du sujet de thèse, via un partenariat entre doctorant, directeur de thèse et équipe d'accueil, interroge les rôles respectifs de l'Unité, de l'ÉD, du CS. Nous refusons le malthusianisme en matière de nombre des thèses. Enfin, la durée explicite de trois ans pour les thèses conduit à stigmatiser le secteur des SHS, victime d'un cercle vicieux : dépassement de cette durée, évaluation ministérielle négative, nombre d'allocations infime, taux d'abandon des allocataires, conditions d'études doctorales précaires, allongement de la durée des études, etc. Enfin la question du rattachement des collègues à une seule École doctorale de pair avec la direction de thèse dans une autre reste peu claire.

6. L'existence de trois mentions – honorable, très honorable, honorable avec félicitations – fait débat : doivent-elles être maintenues ? Si oui, sur le rapport ou sur le diplôme ?

De très nombreux amendements ont modifié le projet. Une nouvelle version est sur www.snesup.fr. Le SNESUP appelle toute la communauté universitaire à en discuter et à faire part de ses critiques. ●

(1) Conseil Scientifique.
(2) Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
(3) Conseil d'administration.

Retraites, intervenir sans relâche

→ par Marcel Brissaud
Responsable du secteur Retraités

Retraites et futurs retraités : le travail quotidien du SNESUP, c'est de dénoncer la loi du 21 août 2003 et d'accrocher toutes les opportunités pour marquer des résultats

Le rétablissement pour tous les salariés du privé comme du public du droit à la retraite à 60 ans est une demande qui est au premier plan ! Certes ce droit est toujours inscrit dans les lois, mais dans sa réalité il a perdu tout son sens à la suite de la dégradation du niveau des pensions : augmentation du nombre de trimestres exigé (déjà 156 et 158 l'an prochain), décote (créée en mars 1982 pour le régime général, aggravée par Balladur en 1993, puis élargie à la fonction publique en 2003), coefficient de minoration passant de 0 à 1,25 % pour la fonction publique et ramené à ce 1,25 % en 2012 pour le secteur privé, recrutements de plus en plus tardifs, et périodes hachées par des temps partiels, des ruptures, du chômage avant un recrutement plus solide. Sans oublier la suppression des bonifications pour enfants pour un très grand nombre (et bientôt toutes) de femmes fonctionnaires mères de famille.

Nul doute que ces questions (ainsi que l'ensemble des questions sociales) devront (et doivent) mobiliser les forces syndicales, sociales, politiques, associatives, forums, colloques, collectifs et autres, les 12 de l'action commune contre le CPE et certainement très au-delà, puisqu'elles mettent en jeu toute la politique sociale et économique du pays. Devant cette situation, le SNESUP n'a pas mis les pieds sous la table en attendant des jours meilleurs. Nous n'avons lâché prise sur aucun sujet, et accroché sur toutes les opportunités en coordination avec la FSU.

Face à nos demandes dès septembre 2004, les Finances étaient amenées à éclaircir le problème des bonifications concernant les enfants nés ou accueillis avant 2004, et nous avons saisi TA et Conseil d'État sur plusieurs cas individuels. Pour la validation des services à temps partiel ou incomplets envisagée en décembre 2003, la décision a été obtenue par un arrêté de janvier 2005. Le SNESUP a pu aussi arracher des précisions plus cohérentes sur l'articulation entre des trimestres du régime général avant recrutement et la période validée fonction publique.

Nous avons déposé des demandes pour



Retraités syndiqués,
des militants
dont la ténacité paie...

la validation de divers services effectués comme non titulaires. Il s'agit par exemple des anciens monitorats, des colles faites dans des classes préparatoires, etc. Pendant deux décennies on nous a déclaré qu'avec la loi qui se préparait tout serait pris en compte, donc qu'aucun arrêté nouveau ne pouvait être publié... alors qu'un texte validant les « assistants d'éducation » est sorti le 26 décembre 2005. Nous continuerons à faire pression.

À la suite du jugement du tribunal de Melun concernant un camarade de Paris VII, nous avons reçu l'engagement des Finances sur l'application favorable de l'article L. 20 du Code des pensions aux agrégés hors classe devenus maîtres de conférences (lettre au SNESUP du 28 novembre 2005). De même pour les professeurs n'ayant pas la durée de services nous avons obtenu la prise en compte (comme pour les autres fonctionnaires) du maintien en activité dans le cadre du (faux) surnombre (lettre du Service des pensions des finances au SNESUP du 28 février 2006).

Nous avons sorti du silence les articles de la loi du 11 février 2005 prévoyant des conditions plus favorables de départ

en retraite pour les salariés et fonctionnaires gravement handicapés. Au dernier Conseil supérieur de la fonction publique (13 avril) le ministre, à la demande de la FSU, a dû convenir de réunions sur les points pour lesquels nous voulons de nouvelles réponses satisfaisantes : bonifications pour enfants, etc.

En partie supprimé dans un premier temps, un décret sur l'aide sociale aux fonctionnaires (y compris retraités) a été publié le 6 janvier 2006.

Actuellement nous demandons à nouveau que la fonction publique, les finances et les affaires sociales se concertent et se coordonnent sur plusieurs sujets de litiges : reconnaissance par le régime général des situations de retraite pour invalidité des fonctionnaires ; prise en compte de toutes les périodes de chômage avant recrutement ; prise en compte de la période fonction publique dans le calcul du prorata des « meilleures » années du régime général pour les pluri-pensionnés ; application des dispositifs carrières longues RG et FP pour les pluri-pensionnés, etc.

Ceci sans négliger, bien au contraire, nos participations à la FSU et à la FGR-FP (avec les Unions confédérales de

▼
Devant cette situation,
le SNESUP n'a pas mis
les pieds sous la table
en attendant
des jours meilleurs
▲

retraités) pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et la protection sociale (journée nationale d'action à l'appel de la FERPA (fédération européenne des retraités et personnes âgées le 8 juin) et au congrès national de la FGR-FP à Paris du 12 au 15 juin).

Le travail ne manque pas. Nous appelons tous nos collègues à soutenir nos interventions, à rester syndiqués lors du départ en retraite et à renforcer notre collectif retraités, car cela est un appui considérable dans toutes les actions que nous avons à mener. ●

Socle commun ou culture commune ? → par François Bouillon

Le projet ministériel de « socle commun » soumis au Conseil supérieur de l'Éducation⁽¹⁾ du 8 mars est marqué par une conception intellectualiste qui marginalise le corps, ses pratiques, sa culture, ses savoirs.

Partant, il érige la voie générale comme norme de la réussite scolaire.

L'idée d'une culture commune transmise par l'école à tout futur citoyen naît avec l'instauration du collège unique. Valéry Giscard d'Estaing en fut l'initiateur. Elle rebondit comme exigence de plus en plus pressante pour les jeunes sortant sans qualification du système éducatif. Des historiens ou des sociologues de l'éducation comme Claude Lelièvre ou Christian Baudelot vont même jusqu'à proposer un véritable SMIG qui soit au plan culturel, pour tous les jeunes, l'analogue du salaire minimum c'est-à-dire un obstacle aux régressions sociales. L'ambition d'une culture commune est aussi au centre des propositions éducatives de la FSU.

L'objectif d'une culture commune c'est de donner les savoirs et les dispositions indispensables pour former « l'honnête homme » du XXI^e siècle ; c'est-à-dire une personne capable de comprendre le monde, de vivre bien pour soi-même et avec les autres dans une société plus juste, d'être partie prenante de la communauté des citoyens. De ce point de vue la culture commune c'est une langue, des valeurs, des pratiques sportives et artistiques partagées ; des repères historiques et géographiques communs ; des savoirs scientifiques, technologiques et littéraires indispensables ; cette plateforme de savoirs et de dispositions ouvrant l'horizon des poursuites d'études supérieures et engendrant une envie d'apprendre durable tout au long de la vie.

SOCLE COMMUN

Le contenu du décret pris en exécution de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 11 février 2005 définissant le « socle commun » répond-il à ces exigences ? Le socle dit commun est composé dans ce texte de sept compétences : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue étrangère, les principaux éléments de mathématique et la culture scientifique et technologique, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

Le concept de compétence qui est le fondement de ce découpage est conçu comme la combinaison de trois éléments : les connaissances, les capacités, les attitudes. Chacune des sept compétences est présentée sur ce triple aspect.

À l'aune de l'ambition les contenus sont inégaux selon les domaines

Par rapport à l'exigence d'une culture commune ambitieuse certaines de ces compétences n'en manquent pas. On aimerait par exemple qu'à l'issue de la scolarité obligatoire tout élève ou tout honnête homme du XXI^e siècle maîtrise les contenus de la langue française ou de la culture scientifique et technologique tels qu'ils sont envisagés (cf. encadré). D'autres contenus, en mathématiques par exemple, sont une synthèse intéressante des programmes allant pour une part jusqu'à la seconde générale. D'autres

enfin sont moins ambitieux comme la géographie par exemple, inscrite dans la « culture humaniste ». Bref, à l'aune de l'ambition les contenus sont inégaux selon les domaines mais portent à des degrés divers la marque des exigences de la FSU pour la culture commune. Toutefois leur présentation n'est pas faite en proposant une progression en fonction des grandes étapes de la scolarité obligatoire ; ce qui est un manque certain. Au-delà des connaissances, capacités et attitudes des sept compétences, le projet de décret présente deux défauts majeurs. Le premier c'est le caractère quelque peu artificiel du périmètre des « compétences » comme la « culture humaniste » qui subsume, *grosso modo* l'histoire-géographie voire l'éducation artistique mais qui exclut les sciences, l'éducation physique ; comme si celles-ci n'appartenaient pas intégralement à une culture humaniste ! De même est passablement artificielle la séparation entre « compétences sociales et civiques » et « autonomie et initiative ». Mais le deuxième défaut est encore plus grave : tout le contenu du « socle » est sous l'influence d'une conception intellectualiste de la culture scolaire. D'où l'effacement du corps et de sa culture grâce à l'éducation physique et artistique. D'où la quasi-absence de l'EPS, d'où aucune mention de la musique alors qu'on sait la place qu'elle tient dans la culture des jeunes ! Ce refoulement du corps et de sa grande raison se traduit aussi par la rature du « faire » : fabriquer, construire. Cette conception intellectualiste qui tend à séparer le corps et l'esprit s'articule à ce niveau avec une politique qui préconise l'apprentissage à 14 ans. D'où la question : ainsi conçu le « socle commun » est-il un objectif pour tous les jeunes d'une classe d'âge ou seulement réservé à ceux qui poursuivent leurs études dans la voie générale ? Pour ces raisons, cette tentative ministérielle échoue à définir une culture commune scolaire pleinement de notre temps, ouverte à tous les jeunes, dans leur diversité. La copie est à revoir. ●

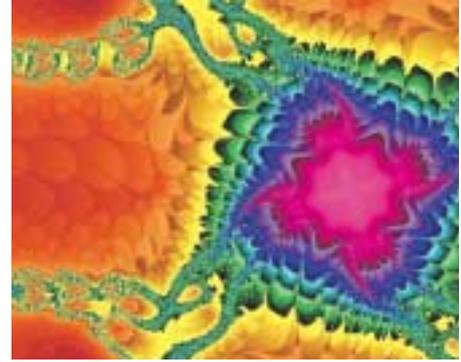
CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE : CONNAISSANCES

- Savoir que l'univers est structuré : du niveau microscopique (atomes, molécules, cellules du vivant) au niveau macroscopique (planètes, étoiles, galaxies)...
- Connaître les caractéristiques du vivant : unité d'organisation (cellule) et biodiversité ; modalités de la reproduction, du développement et du fonctionnement des organismes vivants ; unité du vivant (ADN) et évolution des espèces...
- Savoir que l'univers, la matière, les organismes vivants baignent dans une multitude d'interactions et de signaux, notamment lumineux, qui se propagent et agissent à distance...
- Savoir que l'énergie, perceptible dans le mouvement, peut revêtir des formes différentes et se transformer de l'une dans l'autre ; connaître l'énergie électrique et son importance, connaître les ressources en énergie fossile et les énergies renouvelables...
- Maîtriser des connaissances sur l'homme, unicité et diversité des individus qui composent l'espèce humaine (génétique, reproduction), l'organisation et le fonctionnement du corps humain...
- Être familiarisé avec les technologies courantes...

(1) Ce projet a été refusé par 18 voix contre, 13 pour, 16 abstentions, 7 NPPV.

L'enseignement des sciences

Le rapport parlementaire⁽¹⁾ présenté par Jean-Marie Rolland, député, sur l'enseignement des disciplines scientifiques, a des points forts que souligne Jean-Pierre Kahane.



PROPOSITIONS DU RAPPORT

- Redonner toute sa place à l'enseignement des sciences en formant et en accompagnant les enseignants
- Généraliser les méthodes d'apprentissage par l'expérimentation et l'investigation en liaison avec des scientifiques.
- Lutter contre la présentation sexuée des activités.
- Mettre en valeur la dimension culturelle du savoir scientifique.
- Intégrer les technologies à tous les enseignements scientifiques.
- Aider les filles à mieux valoriser leurs capacités et à lutter contre l'autocensure vis-à-vis des mathématiques et des sciences.
- Recréer une véritable filière

scientifique en Première et Terminale en allégeant les programmes dans les matières non scientifiques.

- Introduire une meilleure articulation entre les programmes et les méthodes de travail du secondaire et du supérieur.

FORMATION DES MAÎTRES

- Introduire dans les épreuves d'admissibilité du concours de recrutement des professeurs des écoles une épreuve obligatoire de sciences de la nature et de technologie.
- Assurer un niveau de connaissances scientifiques et de culture scientifique suffisant aux professeurs des écoles avec un minimum de 100 heures de formation au cours des deux années

d'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

- Former les enseignants scientifiques du secondaire au travail en équipe et à l'approche pluridisciplinaire des sciences.
- Introduire dans les concours de recrutement CAPES et agrégation de mathématiques et des sciences des épreuves obligatoires permettant de mesurer la réalité d'une culture scientifique, historique et technologique.
- Introduire au cours de l'année de formation professionnelle des enseignants stagiaires (CAPES ou agrégation) un stage obligatoire dans un laboratoire de recherche.
- Renforcer au cours de la formation l'apport

de la didactique des mathématiques et des sciences...

- Rendre obligatoire la formation continue, celle-ci étant prise en compte dans l'évolution des carrières.

À L'UNIVERSITÉ

- Généraliser les licences pluridisciplinaires.
- Accorder, dès la fin de la première année de licence (L1), des bourses au mérite sans condition de ressources, pour les étudiants qui entreprennent des études universitaires scientifiques.
- Mettre en place une politique de prérecrutement des futurs enseignants du secondaire, assorti d'une indemnité de préparation à l'enseignement secondaire.

Deux questions à Jean-Pierre Kahane

Le rapport vient-il trop tard ?

Le rapport qui s'intitule « Réconcilier les jeunes et les sciences », non, n'arrive pas trop tard parce que c'est une tâche de très longue haleine et le rapport donne un certain souffle dans ce domaine qui est vital en France et dans tous les pays du monde.

Quelles propositions majeures, quelles dispositions d'urgence ?

Ce qui m'apparaît comme un point fort dans le rapport c'est la formation et l'aide aux enseignants, à tous les niveaux. C'est, dans cet esprit, le lien entre enseignement supérieur et autres ordres d'enseignement. Sur les objectifs, je relève l'expérimentation, le calcul mental y compris le calcul des ordres de grandeur – ça, c'est mon addition – et l'histoire des sciences qui à l'école, au collège et au lycée ne doit pas être séparée, mais qui doit introduire dans toutes les disciplines l'aspect d'héritage culturel. Enfin, comme point



Jean-Pierre Kahane
Mathématicien, membre de
l'Académie des Sciences, professeur
émérite à l'Université Paris Sud

fort, je crois qu'il y a le lien entre les disciplines, non pas la disparition des disciplines, bien au contraire, mais le lien entre elles. Je veux dire entre ceux qui les enseignent. Et ce qui me paraît comme initiative mentionnée et à soutenir – là peut-être à cause de ce que j'en connais personnellement – c'est la main à la pâte avec son extension dans le collège et

l'attention que ses initiateurs portent de plus en plus aux mathématiques, c'est l'apparition forte des statistiques comme impliquant à la fois la statistique qui est une discipline mathématique et les statistiques qui se trouvent dans tous les champs d'activité. Dans les propositions explicites, il y a des laboratoires de mathématiques pour lesquels je crois qu'une argumentation séparée serait nécessaire, qui n'a pas sa place dans cette interview et l'option sciences en classe de seconde au lycée qui, à mon avis, est un bon modèle nécessitant beaucoup d'attention.

Note : C'est sur la question des laboratoires que Jean-Pierre Kahane a centré son intervention auprès de la commission parlementaire (le numéro de *Former des Maîtres* de septembre y reviendra). ●

(1) Rapport d'information du 2 mai 2006 sur *L'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire*.

Côme Jacqmin

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Quelle analyse faites-vous du projet de loi sur la prévention de la délinquance de Nicolas Sarkozy ?

Pour nous, c'est une grosse machine purement idéologique qui vise à mettre en œuvre dans un certain nombre de champs, une idéologie très répressive et un contrôle social généralisé. Le point central c'est la volonté de donner aux maires un certain nombre de pouvoirs de contrôle sur la population de sa commune. Cela concerne au premier chef les familles. Alors qu'il y a déjà des dispositifs, notamment sous le contrôle du conseil général, visant à la protection de l'enfance et procurant un certain nombre de soutiens aux familles, on veut absolument doubler ces interventions et ces compétences par cette intervention du maire. Pour cela on veut remettre en cause un certain nombre de principes comme celui du secret professionnel de certains travailleurs sociaux et organiser un transfert d'informations systématique entre intervenants sociaux. La résistance de ces derniers et de certaines organisations syndicales, notamment au sein du Collectif national unitaire de Résistance à la Délation⁽¹⁾, s'est exprimée. Selon la méthode en vigueur de Nicolas Sarkozy depuis quatre ans, le projet de loi s'est décenté. On nous propose de mettre en place un filtre pour la gestion de cet échange d'informations. Un coordonnateur serait désigné par le maire et ne transmettrait en théorie que certaines informations à ce dernier. Après la mise en place des contrats de responsabilité parentale issus de la loi sur l'égalité des chances, le recours de plus en plus fréquent à des poursuites pénales contre les parents « défaillants », les familles vont se trouver confrontées à des injonctions de plus en plus nombreuses, en provenance d'autorités diverses, éventuellement contradictoires. Il y a un sérieux risque qu'elles perdent toute confiance dans les institutions et que l'ont ne puisse plus avoir de contact avec elles, au risque de voir les situations les plus fragiles s'aggraver.



Des machines de répression et de contrôle social



▼

L'actualité des projets répressifs du ministre de l'Intérieur et les batailles convergentes qu'ils nécessitent valaient bien une reprise de contact avec le Syndicat de la Magistrature, partenaire de longue date du SNESUP-FSU.

▲

La philosophie générale de ce texte consiste à stigmatiser un certain nombre de personnes « en difficulté sociale » d'emblée identifiées comme délinquants potentiels. Les familles fragiles et les jeunes sont les premiers visés, mais cette logique vise à stigmatiser d'autres populations : usagers de produits stupéfiants ou d'alcool, malades psychiatriques... Ainsi sur la psychiatrie, on donne aux maires l'initiative de l'hospitalisation d'office en accentuant la part des préoccupations d'ordre public dans la décision d'hospitalisation d'office. De même, on remet en cause la prééminence de la préoccupation éducative en matière de justice des mineurs pour aligner de plus en plus son fonctionnement sur celle des majeurs. Pour Nicolas Sarkozy, ce projet de loi est un moyen d'alimenter le débat public par son

discours sécuritaire, en accréditant un certain nombre de contre-vérités et en discréditant le travail de soutien social de nombreux professionnels : les enfants vivraient dans la plus totale « impunité » malgré les 85 % de réponse pénale à la délinquance des mineurs, les travailleurs sociaux ne travailleraient pas et surtout le feraient tous dans leur coin sans se parler, les psychiatres et les juges prendraient un malin plaisir à laisser divaguer des fous dangereux.

Les propositions du ministre de régularisation des enfants « sans papiers » ne sont-elles pas en contradiction avec toutes ses orientations en matière de politique de l'immigration ?

Sur les sans-papiers, on sent bien que Nicolas Sarkozy tente de rééquilibrer son image sur la question du droit des étrangers. Après avoir affiché une image de fermeté avec son projet de loi CESEDA⁽²⁾, il cherche à donner une image plus humaniste en annonçant qu'il prend en compte la situation des enfants qui mobilisent au-delà du champ habituel des militants du droit des étrangers.

Néanmoins, on attend des informations précises sur les modalités de cette régularisation. Un certain nombre d'enfants nés en France de parents étrangers peuvent prétendre à l'acquisition de la nationalité française et dans ce cas leurs parents, étrangers, ne sont plus expulsables. Cela relativise la mansuétude dont prétend faire preuve le ministre de l'Intérieur.

Par ailleurs, le nombre des régularisations envisagées est très inférieur au nombre des enfants concernés.

Cette annonce de Nicolas Sarkozy procède comme souvent d'un double langage. On a connu la même situation avec l'affichage de l'abolition de la double peine. Loin d'abolir les peines d'interdiction du territoire, la loi de novembre 2003 en a limité le champ d'application. La voie de l'expulsion administrative est toujours ouverte. Nicolas Sarkozy ne s'est d'ailleurs pas privé de l'utiliser à l'occasion des émeutes de novembre dernier. Il est vrai avec un succès mitigé compte tenu de la résistance de certaines commissions d'expulsions... ●

→ Propos recueillis par Carmen Alava

(1) <http://www.abri.org/antidelation/>
 (2) Code de l'entrée et du séjour des étrangers.

Impressions d'Athènes

→ Jean-Luc Godet, Jean-Paul Lainé, Marc Delepouve, *Députés SNESUP-FSU au FSE*

Le FSE d'Athènes marque une transition dans le processus de renforcement de ses réseaux constitutifs. Il a aussi ouvert de nouvelles perspectives de mobilisation.



Un mouvement alter européen tourné vers l'action.

Du 4 au 8 mai dernier, plusieurs dizaines de milliers d'Européens de toutes les nationalités se sont retrouvés à Athènes, pour la quatrième édition du Forum social européen (FSE). La rencontre a été marquée par le contexte de refus du néolibéralisme exprimé par les luttes et les votes au cours des derniers mois en Europe et dans le monde et par une avancée dans trois directions :

- un réel élargissement à l'Europe centrale et orientale ;
- le développement des réseaux entraînant une transition entre la phase de connaissance réciproque – échanges, débats – et la phase d'élaboration de propositions et de stratégies/actions
- un meilleur investissement syndical tant en quantité qu'en qualité grâce aux luttes, au travail en réseau et aux assemblées de préparation au cours de 2005/2006.

À Athènes, les réseaux constitués lors des précédents FSE se sont renforcés. Ainsi le réseau Éducation, qui s'est élargi à des syndicats enseignants grecs, turcs, d'Europe de l'Est et de Russie. Face aux attaques néolibérales communes que subissent les populations d'Europe, des initiatives communes de résistance ont été programmées. Petit à petit, l'alter Europe se construit et s'im-

pose la nécessité de passer à l'action. Ce n'est donc pas par hasard que l'exemple français de la lutte unitaire contre le CPE a été au centre de nombreux débats : c'est tous ensemble, tous en Europe, que l'on peut gagner contre le néolibéralisme. Les débats sur l'Europe ont été nombreux, auxquels ont participé associatifs, syndicalistes et politiques, à l'image de ce qui s'était passé en France lors de la campagne pour le non au TCE. La question du processus constituant à revendiquer pour l'Union, et surtout de son rythme, a



divisé, la prise de conscience étant très variable selon les pays. Le Forum social d'Athènes n'aura pas, de ce point de vue, permis de beaucoup avancer, mais des propositions ont été recensées : ainsi, un projet de «Charte des principes communs pour une autre Europe» a circulé. Le sentiment que la remise en cause de tous les traités existants est nécessaire a également progressé.

Le FSE d'Athènes n'a donc en rien été le «FSE de trop». Plus probablement, il aura été un FSE de transition. Après la mise en place, avec panache, du FSE à Florence, l'approfondissement de Paris et les contradictions de Londres, gageons (espérons?) qu'il annonce un mouvement alter européen plus structuré et désormais tourné vers l'action à l'échelle européenne.

L'arrivée de « poids lourds » du syndicalisme, en nombre ou en observateurs, fut un enrichissement incontestable et un gage d'articulation avec les luttes et de mise au premier plan des questions sociales et économiques. C'est le moyen incontournable de pouvoir peser sur les autorités politiques de l'UE. Cet élargissement s'est fait sans en rabattre sur la richesse et la diversité des multiples organisations et sujets de débats de l'«altermondialisme historique».

Un dernier mot sur la manifestation du samedi, contre la guerre et pour un autre monde. Elle a rassemblé plus de 60 000 personnes. Ce fut une très belle manifestation, avec une très forte présence de la gauche grecque et aussi turque. C'était un vrai défilé populaire malgré la «savante» dissuasion exercée par les autorités grecques sous couvert de risque de violence (forces de police outrageusement déployées, centre-ville interdit à tout véhicule – transports en commun compris!). Aux côtés des «altermondialistes» la population grecque était présente. La délégation française dépassait sans doute les 1 500, parmi laquelle le cortège de la FSU faisait bonne figure. ●

SUR LE WEB

- Le site du FSE : <http://athens.fse-esf.org/>
- Sur le site du SNESUP, les textes séminaires : <http://www.snesup.fr/> n° doc. : 2 470.
 - Création d'un réseau pour les services publics, par M. Delepouve.
 - Résistances au néolibéralisme, par J.-P. Lainé.
 - Pour une autre économie du savoir, par M. Delepouve.

© Jean-Paul Lainé

© Jean-Paul Lainé

Grève des universitaires au Royaume-Uni

→ par Jean-Paul Lainé

Depuis le 7 mars, contre l'augmentation des droits d'inscription décidés par Tony Blair, les collègues sont en grève des examens. Dans le même temps le syndicalisme du Supérieur se rassemble.



C'est combien pour y rentrer ?

© istockphoto/Mike Morley

L'augmentation drastique des droits d'inscription rentre en vigueur le 1^{er} septembre prochain (3 000 livres par an, soit 4300 euros). Cette augmentation a été justifiée par Tony Blair pour créditer une augmentation des salaires des personnels : en 20 ans les salaires des enseignants ont accumulé 40 % de retard sur ceux des professions homologues. Les Recteurs (vice-chancelors) se sont empressés d'oublier les salaires. Les syndicats AUT et NATFHE (voir encadré) ont consulté les adhérents qui ont massivement voté en faveur d'une action nationale : une majorité était favorable à la grève immédiate (64%) mais une plus forte a soutenu la forme de grève de toutes les évaluations (80 %) : selon la législation « Thatcher », cela s'appelle « action : short overstrike ».

Malgré la fermeté initiale de l'association des employeurs et leur volonté de diviser le mouvement, la force du mouvement a obligé l'ouverture de négociations nationales et a contraint le pouvoir politique à prendre ses distances vis-à-vis des recteurs. Une première réunion a eu lieu le 8 mai. Le ministre de l'Education, Alan Johnson, propose que les « parties » s'accordent sur une augmentation de 12,5%, mais cela se heurte à la fermeté et l'unité du mouvement.

Notons l'effet pervers de droits exorbitants : l'étudiant devenu « client », nombreux d'entre eux menacent les enseignants. NUS, le principal syndicat étudiant, tout en restant solidaire, demande de ne pas annuler la session à venir. ●

LA CRÉATION DU PLUS GRAND SYNDICAT DU SUPÉRIEUR

Depuis juillet 2004 des réunions, discussions ont eu lieu concernant le principe, le processus, les modalités de fusion des deux syndicats du supérieur au royaume uni (Grande Bretagne et Irlande du Nord) AUT (Association of University teachers) et NATFHE (National Association of Teachers in Further and Higher Education). Au cours de ces deux ans les exécutifs, les parlements puis les congrès des deux structures ont élaboré et voté sur les principes et les statuts du nouveau syndicat unifié.

Entre décembre 2005 et mars 2006 tous les adhérents ont été appelés à se prononcer : près de 45 000 personnes se sont exprimées (plus du tiers des effectifs) dont les quatre cinquièmes pour la fusion.

Ainsi depuis le 1^{er} juin, s'ouvre une année de transition pour la nouvelle University and College union (UCU) qui a une double présidence et un double secrétariat mais qui s'est dotée d'un comité de transition pour la période allant jusqu'au 31 mai 2007.

Nos collègues se dotent ainsi d'un outil contre la « marchandisation » des universités, pour représenter vraiment par une voix unique les personnels et les institutions pour leurs missions de service public, leur mission de recherche, leur mission pédagogique et non dans une logique comptable (la création et le partage des savoirs primant sur la psychose de la calculette selon les termes de Steve Wharton, président de AUT et coprésident de UCU).

COURRIER DES LECTEURS

F. Spite Angers

Toutes mes félicitations pour la publication de l'entretien avec François Dubet, notamment sur la gestion des flux universitaires, sur la souplesse (passerelles, culture générale...) et la formation permanente. Avec mes encouragements pour de tels articles lucides et constructifs.

B. Mazet

MC, université Aix-Marseille III

J'ai quelques questions relatives au déroulement des examens et plus spécialement à leur surveillance. Je suis convoqué pour surveiller deux épreuves qui sanctionnent des enseignements dont non seulement je ne suis pas responsable mais dans lesquels je n'interviens pas. Sur ces deux épreuves, une concerne ma discipline, moindre mal sans doute, et une autre concerne des disciplines auxquelles je suis « étranger ». D'où deux questions : dans quelle mesure puis-je refuser d'assurer cette dernière surveillance hors de mon champ disciplinaire et dans quelle mesure l'administration peut-elle obliger un enseignant à se trouver un remplaçant ? Je précise que ce petit manège se reproduit chaque année depuis quelque temps...

Joël

Université de Nantes

Je suis maître de conférences à l'université de Nantes et j'envisage de faire ma déclaration de revenus aux frais réels car j'habite à 50 km de l'université et j'ai donc d'importants frais de transport. Mais je ne sais pas quels sont les justificatifs que je pourrais fournir concernant mes jours de présence à l'université : pour ce qui est des jours d'enseignement j'ai bien sûr un emploi du temps, mais comment justifier tous les autres jours de présence à l'université pour le travail de recherche ? Les services administratifs ont été incapables de me répondre, comme si jamais personne ne faisait de déclaration aux frais réels ! Suis-je vraiment le seul ?



© Gérard Lauton

NOUS VENONS D'APPRENDRE LE DÉCÈS D'ANDRÉ MANDOUZE...
 À 89 ans, André Mandouze vient de nous quitter. Spécialiste incontesté de Saint Augustin, notre regretté camarade eut une vie active au service du service public d'enseignement supérieur, de la démocratie, de la liberté, de la paix, de l'indépendance des peuples colonisés. J'ai eu l'occasion de le rencontrer plusieurs fois depuis sa retraite. Il n'avait rien perdu de sa verve et de son dynamisme pour défendre ses idéaux de générosité. Nous reviendrons sur la vie et l'œuvre d'André Mandouze dans le numéro de la rentrée. **Guy Odent**

Siège du SNESUP : une maison rénovée au service des syndiqués → par Gérard Lauton

Le 15 juin 2002 nous avons publié un dossier sur le projet de rénovation du siège du SNESUP. C'est avec une vive satisfaction que l'on peut aujourd'hui annoncer le quasi-achèvement des travaux des locaux situés en rez-de-chaussée. En témoignent les vues avant et après. Passer d'un ensemble vaste mais vétuste et peu fonctionnel à des espaces accueillants et mieux distribués était un pari à gagner sachant que le syndicat devait en même temps relever tous les défis de l'actualité dans l'inconfort inhérent à une période de travaux. Pendant cette période, tous les adhérents venus au siège pour un entretien ou une réunion ont été accueillis sans restriction. Les réunions se sont tenues au siège tout proche de la FSU. Les remerciements vont d'abord aux adhérents qui ont financé l'opération, aux membres du personnel et aux militants nationaux qui ont continué à travailler dans ces conditions très inconfortables



© Gérard Lauton



© Gérard Lauton

Baies vitrées, métal et filins pour offrir le cadre d'un syndicalisme rénové

et aux camarades de la direction qui ont supervisé son déroulement. Les syndiqués sont chez eux en ce lieu qui est notre maison commune. ●

Élargir et faire vivre le syndicat

Après un mouvement qui a bénéficié du potentiel des forces syndicales dont certains médias prophétisaient le déclin, nous pensons que de nouveaux collègues doivent rejoindre le SNESUP. Du projet aux actes, il reste quelques semaines pour des initiatives concrètes visant cet objectif au titre de 2005-2006, et pour préparer d'audacieuses démarches en 2006-2007. Du « Café SNESUP » ouvert aux élus et amis du syndicat, organisé ici ou là, à des rencontres

et forums avant ou après un Conseil, en passant par un journal et un site Web attrayant, beaucoup est fait et reste à faire. Aller au-devant des collègues sur le terrain même des activités, créer un contexte d'accueil, spécialement pour les plus jeunes, est le plus sûr moyen de les motiver pour fréquenter et finalement rejoindre le cercle. L'équipe « Vie syndicale-trésorerie » du siège est au service des sections pour les aider dans leurs tâches. À nous tous d'y contribuer. ●



© Gérard Lauton

